

ZEPHYR
Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 384 000 euros
Siège social : ZAE 18 RUE DE LA CROIX JACQUEBOT
95450 VIGNY
434 144 226 RCS PONTOISE
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 6 JUIN 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq,
Le Six Juin,
A Seize Heures,

La société CORAIL SAS, Société par actions simplifiée au capital de 4 700 000 euros, ayant son siège social 46 rue Auguste Mounié, 92160 ANTONY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 828 754 796 RCS NANTERRE, représentée par son Président Monsieur Arnaud Sevin,

Propriétaire de la totalité des 38 400 actions de 10 euros chacune composant le capital social de la Société,

Associée unique de la société ZEPHYR,

En présence de Monsieur Arnaud SEVIN, Président non associé de la Société,

A pris, au siège social, les décisions suivantes ayant pour objet :

- **CONSTATATION DE LA DEMISSION DE CHRISTOPHE SEVIN DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE ET DECISION DE NE PAS PROCEDER A SON REMPLACEMENT,**
- **POUVOIRS POUR LES FORMALITES.**

PREMIERE DECISION

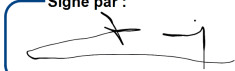
L'Associée Unique, connaissance prise de la lettre de démission du 6 juin 2025 de Christophe SEVIN, prend acte de la démission de ses fonctions de Directeur général de la Société avec effet à compter du 6 juin 2025 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide de donner mandat au Président, avec faculté de subdélégation à tout porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait des présentes décisions, à l'effet de procéder à toute publicité légale et toute demande d'immatriculation modificative au registre du commerce et des sociétés, résultant des décisions actées aux présentes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associée Unique.
De convention expresse valant convention sur la preuve, l'Associée Unique a décidé de signer électroniquement le présent document, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service DocuSign.

CORAIL SAS
Représentée par M. Arnaud SEVIN

Signé par :

205D991247D7487...